

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC734

présenté par

M. Bournazel, Mme Descamps, Mme Sage et M. Zumkeller

ARTICLE 29

I. – À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« et des postes »,

les mots :

« , des postes et de la distribution de la presse ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rédactionnel.

Le présent projet de loi ne prend pas en compte la nouvelle prérogative octroyée à l'ARCEP depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2019-1063 du 18 octobre 2019 relative à la modernisation de la distribution de la presse.

Il s'agit donc bien de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.